



Ecole
SAINT-CHRYSOLE

9, Rue de la République 59560 Comines

Tél : 03 20 39 07 22

Email : stchrysole@epc-comines.fr

Site : ecolesaitchrysolecomines.toutemonecole.fr



Protocole de reprise rentrée de novembre 2020 COVID-19 Ecole Saint Chrysole-Comines

Table des matières

POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT :	3
MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE	4
Préalable	4
Les règles de distanciation physique	4
L'application des gestes barrière	5
Le lavage des mains	5
Le port du masque.....	6
La ventilation des classes et autres locaux.....	6
La limitation du brassage des élèves	6
Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels	7
LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :	8
Le personnel	8
Les élèves.....	8
PARENTS ET VISITEURS	9
Plan de circulation dans l'école :	9
CONDITIONS D'ACCUEIL :	10
Entrée :	10
Sortie	11
ORGANISATION D'UNE JOURNEE :	11
RESTAURATION.....	13
PROTOCOLE SYNTHETIQUE SUIVI SI UN ELEVE OU UN MEMBRE DU PERSONNEL DECLARE DES SYMPTOMES DU COVID-19 (CF ANNEXE 10 PROTOCOLE DE SOIN ET D'URGENCE EXTRAIT DU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL P 52/53).....	14

Le présent protocole, valable à partir du lundi 2 novembre 2020, a été écrit dans le cadre du protocole sanitaire national du ministère de l'éducation du 29 octobre 2020. Celui-ci pourra évoluer en fonction de nouvelles directive ou observations de notre part. **Les éléments nouveaux et importants sont surlignés en jaune.**

DATES DE RENTREE DES ELEVES :

Lundi 2 novembre à 8h20 pour tous les élèves.

Reprise obligatoire de tous les élèves, dans toutes les classes (maternelles et élémentaires).

POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

Nous souhaitons poursuivre cette année, en partageant les valeurs de notre projet éducatif : dans la bienveillance, la confiance et la communication, et en respectant le protocole sanitaire national du ministère de l'éducation du 29 octobre 2020.

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrières**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

MESURES D'HYGIENE ET DE SECURITE

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.

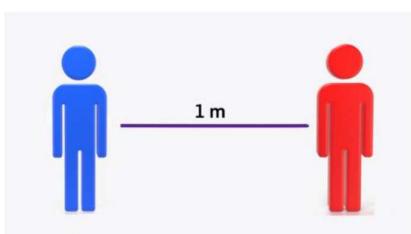
Ils en informeront le chef d'établissement à stchrysole@epc-comines.fr.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique



A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. A l'école nous créerons 2 groupes rassemblant 2 classes : le groupe des TPS/PS et PS/MS ainsi que le groupe des MS/GS et GS/CP.

Dans les écoles élémentaires le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux). A l'école nous créerons 3 groupes rassemblant 2 classes : le groupe des CP/CE1 et CE1, le groupe des CE2 et CM1 ainsi que le groupe des CM2-A et CM2-B.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Protocole sanitaire – MEN – 3 mai 2020



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée (**Merci de renouveler la bouteille de gel hydroalcoolique demandée en début d'année pour les élèves du CP au CM2**). Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ou l'établissement (à la charge des parents des TPS/PS et PS/MS, de l'enseignante en MS/GS et dans les couloirs et toilettes pour les élémentaires);
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations**
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir en rentrant chez soi à l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Voici l'organisation du lavage des mains par classe :

Classe	Lieu du lavage des mains avant d'entrer en classe
TPS/PS	Couloir du rez-de chaussée bâtiment B et toilettes des maternelles
PS/MS	Couloir du rez-de chaussée bâtiment B et toilettes des maternelles
MS/GS	Accueil en salle polyvalente : le lavage sera fait par madame Juliette à 8h30
GS/CP	Couloir du rez-de chaussée bâtiment A
CP/CE1	Couloir du rez-de chaussée bâtiment A et/ou couloir à leur étage
CE1	Couloir à leur étage
CE2	Toilettes élémentaires
CM1	Couloir à leur étage
CM2 A	Couloir à leur étage
CM2 B	Couloir à leur étage

Le port du masque

Pour le personnel :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs².

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas de 12h30 à 13h20 en salle des professeurs, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Pour les élèves :

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires (dès le CP), le port du masque« grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs².
-

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

A l'école nous créerons 5 groupes rassemblant 2 classes :

- le groupe des TPS/PS et PS/MS ,
- le groupe des MS/GS et GS/CP,

- le groupe des CP/CE1 et CE1,
- le groupe des CE2 et CM1,
- le groupe des CM2-A et CM2-B.

Des tables par classe ou par groupe de classes seront effectuées en garderie et en cantine. A l'étude les élèves seront seul à leur table distancer d'un mètre. C'est pour cela que nous vous demandons de ne pas mettre vos enfants en garderie, étude ou cantine, dans la mesure du possible pour gérer au mieux ce non-brassage des élèves

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Merci donc de veillez pour les élèves élémentaires qu'ils aient bien leur matériel personnel étiqueté avec leur prénom.

LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, et dès lundi matin sur le port du masque dès le CP**, ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

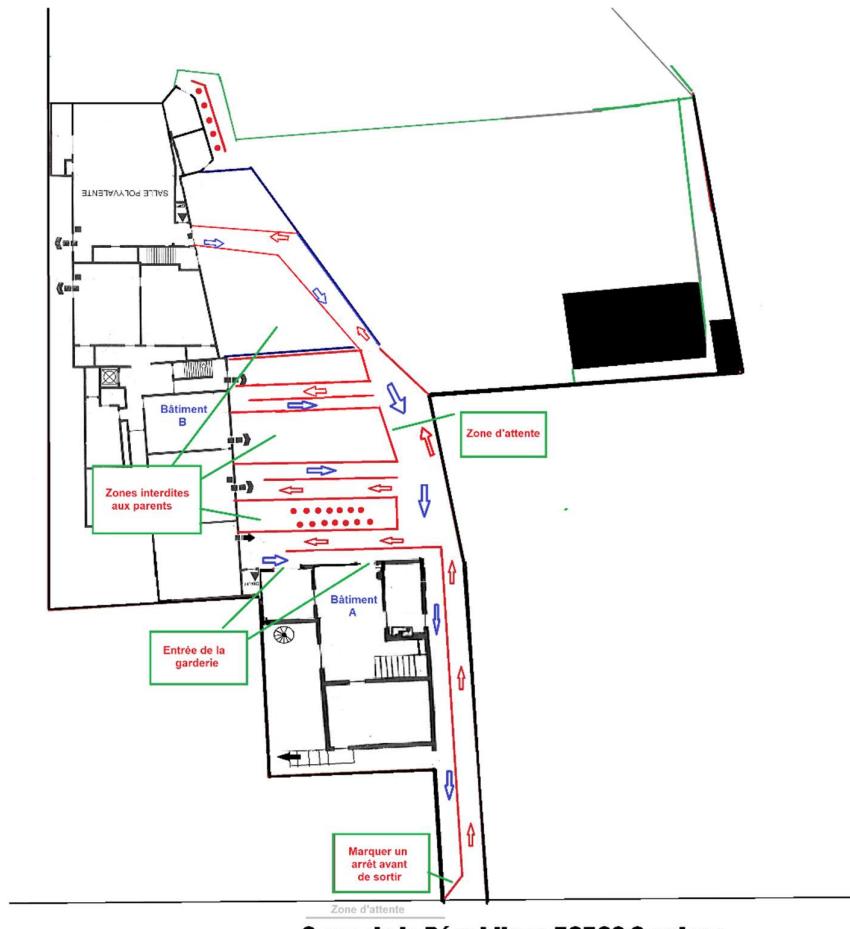
PARENTS ET VISITEURS

- Sens de circulation dans la cour de récréation et zone d'attente à respecter
- Possibilité de rentrer dans les bâtiments avec un masque et après nettoyage ou désinfection de leurs mains (de la solution hydroalcoolique est disponible à l'entrée de l'école si vous entrez dans les bâtiments)
- Port du masque obligatoire dès 6 ans
- 1 seul parent accompagne son enfant à l'école
- Nécessité absolue de respecter les horaires.

Ne pas créer d'attroupement dans ou devant l'établissement et respecter et faire respecter les distanciations physiques.

Toute personne extérieure, non parent, voulant entrer dans l'établissement, doit impérativement le faire en dehors des horaires d'entrée ou de sortie des élèves, en portant un masque et en se lavant les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition. Il devra aussi compléter le registre des entrées et sorties mis à sa disposition à l'entrée de l'école.

Plan de circulation dans l'école :



9. rue de la République 59560 Comines

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Accueil de tous les enfants dans toutes les classes, tous les jours de la semaine.

L'accueil en garderie, matin et soir jusque 18h30, à l'étude de 16h30 à 17h30, ainsi qu'à la cantine est possible pour tous les enfants. **Cependant, si vous avez la possibilité de ne pas mettre votre enfant à la garderie, l'étude ou la cantine, parce que vous êtes à la maison lors de cette période de confinement, merci de les reprendre chez vous.**

Entrée :

- 1 entrée : rue de la République, séparation du couloir en deux pour une circulation dans un sens et dans l'autre (un stop pour sortir)
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique + mouchoirs à usage unique sous le porche.
- Les parents des primaires évitent d'entrer à l'accueil dès que possible.
- **Masque obligatoire pour toute personne de 6 ans et plus.**
- Toutes les portes extérieures seront bloquées ouvertes.
- Nécessité absolue de respecter les horaires ; ne pas stationner devant la porte de l'établissement (pas d'attroupement)
- Aux sorties, pas de stationnement dans l'école, les parents repartent aussitôt leur enfant pris en charge par l'enseignante
- **1 seul parent accompagne une fratrie**

En élémentaire :

-Les élèves des classes des GS/CP, CP/CE1, CE1, CM1, CM2A et CM2 B montent directement dans leur classe comme d'habitude et se lavent les mains dans le couloir avant d'entrer dans leur classe. **Les parents des CP ne peuvent plus monter**)

-Les élèves de CE2 iront se laver les mains aux toilettes et entreront par leur escalier de secours.

-Les GS/CP se lavent les mains au rez-de-chaussée de leur bâtiment. 1 parent des GS peut les accompagner jusque dans la classe.

Les élèves essayent de maintenir une distanciation dans les couloirs (marquage au sol), tous les robinets peuvent être utilisés pour le lavage des mains.

Les élèves ont 10 min pour arriver dans leur classe à partir de leur horaire d'entrée (par exemple si votre enfant commence à 8h20, il doit être prêt à travailler les mains propres à 8h30, heure à laquelle la classe commence)

Les enseignantes les attendent dans leur classe.

En maternelle :

-L'accueil se fera dans les bâtiments, l'accès y est donc limité à 1 adulte par enfant ou fratrie et la désinfection des mains est obligatoire.

-Les parents des élèves des classes de TPS/PS et PS/MS sont chargés du lavage des mains de leur enfant et de les amener à la maîtresse à la porte à l'intérieur du bâtiment. Les parents des PS/MS ressortiront directement par la porte de la salle de motricité.

-Les MS/GS seront accueillis dans la salle polyvalente par Mme Juliette. A 8h30 elle passera par les toilettes pour leur laver les mains.

Sortie :

- 1 entrée : rue de la République, séparation du couloir en deux pour une circulation dans un sens et dans l'autre (un stop pour sortir)
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique + mouchoirs à usage unique sous le porche.
- Les parents des primaires évitent de rentrer au moment des sorties si possible.
- **Masque obligatoire pour toute personne de 6 ans et plus.**
- Toutes les portes extérieures seront bloquées ouvertes.
- Nécessité absolue de respecter les horaires ; ne pas stationner devant la porte de l'établissement (pas d'attroupement)
- Les parents des élémentaires attendent à distance dans la cour de récréation, les enseignants envoient les enfants à la vue de leur parent.
- **1 parent par famille.**
- Les enseignants portent un masque.
- Pas de stationnement dans l'école, les parents repartent aussitôt avec leur enfant en suivant le chemin de retour.

En élémentaire :

A Partir de la GS/CP, les élèves sortent dans la cour avec l'enseignant et se rangent dans leurs rangs habituels. Des consignes de non-croisement ont été données aux enseignants.

En maternelle :

Les parents attendent en respectant une distance de 1 mètre devant la porte extérieure des classes maternelles. L'enseignante envoie les enfants qui attendent à leur place au parent.

Les parents des MS/GS pourront les récupérer directement dans la classe.

ORGANISATION D'UNE JOURNÉE :

L'organisation de la journée reprend son cours normal :

A partir de 7h30 : Garderie possible pour tous, l'entrée se fait par le couloir. Les enfants se lavent les mains en arrivant. **Cependant, si vous avez la possibilité de ne pas mettre votre enfant à la garderie parce que vous êtes à la maison lors de cette période de confinement, merci de les amener à 8h20 pour éviter au maximum le brassage.**

Plus d'accueil en garderie à partir de 8h20.

Matin

Ouverture des portes de 8h20 à 8h30 pour tous.

Récréation & Passage aux toilettes

9h45 à 10h00 : Récréation des CM2 A et B (cour élémentaire)

9h45 à 10h15 : récréation des TPS/PS et PS/MS (cour maternelle)

10h00 à 10h15 : Récréation des CP/CE1 et CE1 (cour élémentaire)

10h15 à 10h45 : récréation des MS/GS et GS/CP (cour maternelle)

10h30 à 10h45 : Récréation des CE2 et CM1 (cour élémentaire)

Pause méridiennne

11h30 : départ des maternelles à la cantine (en 2 groupes tps/ps, ps/ms et ms/gs, gs/cp)

11h35 à 11h45 : ouverture des portes

11h45 : départ des primaires à la cantine (en 3 groupes CP/CE1, CE1 ; CE2, CM1 et CM2-A, CM2-B)

Les récréations du midi se feront en groupe de 2 classes

Après-midi

13h00 : Accueil des TPS et PS qui mangent à la cantine à la sieste

13h20 à 13h30 : ouverture des portes

Récréation & Passage aux toilettes

14h45 à 15h00 : Récréation des CE2 et CM1 (cour élémentaire)

14h45 à 15h15 : récréation des TPS/PS et PS/MS (cour maternelle)

15h00 à 15h15 : Récréation des CP/CE1 et CE1 (cour élémentaire)

15h15 à 15h45 : récréation des MS/GS et GS/CP (cour maternelle)

15h30 à 15h45 : Récréation des CM2 A et B (cour élémentaire)

Sortie

16h30 à 16h40 : ouverture des portes

Etude et Garderie

16h30 à 17h30 : étude

16h30 à 18h30 : garderie

Cependant, si vous avez la possibilité de ne pas mettre votre enfant à la garderie ou à l'étude parce que vous êtes à la maison lors de cette période de confinement, merci de venir les chercher à 16h30 pour éviter au maximum le brassage.

Les parents viennent chercher leur enfant à la garderie par la porte extérieure.

Les parents attendent derrière la barrière à 17h30 les élèves de l'étude ainsi que pour les élèves allant aux A.P.C. .

En fonction des directives de cas contact à risque les CP des GS/CP retourneront en récréation et en cantine avec les autres CP, mais pour l'instant dans le souci du moindre brassage la classe restera entière.

La récréation des CP des GS/CP ne durera que 15 min.

RESTAURATION

La restauration est ouverte à tous sur inscription auprès du portail famille de la mairie de Comines.
Cependant, si vous avez la possibilité de ne pas mettre votre enfant à la cantine parce que vous êtes à la maison lors de cette période de confinement, merci de venir le chercher à 11h35 pour éviter qu'il ne soit contact à risque. La non-présence de votre enfant la première semaine ne vous sera pas facturée et vous avez jusqu'à lundi 02 novembre minuit pour désinscrire vos enfants de la cantine pour les 3 semaines qui suivent.

En lien avec le service scolaire de la mairie, il a été décidé de faire partir et manger les élèves par groupe de 2 classes (les mêmes qu'en récréation) et dans la mesure du possible de ne les faire manger que par groupe classe, dans le cadre du protocole sanitaire national.

« Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. »

S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes. »

PROTOCOLE SYNTHETIQUE SUIVI SI UN ELEVE OU UN MEMBRE DU PERSONNEL DECLARE DES SYMPTOMES DU COVID-19.

Etape 1 :

Afin de protéger au mieux l'ensemble des élèves, si une toux subite ou une fièvre se déclenche, l'enseignant, porteur d'un masque et de gants, isolera l'enfant concerné dans un lieu sûr et rassurant de la classe et lui mettra un masque adapté à sa taille. Il contactera immédiatement les parents qui viendront chercher leur enfant.

Etape 2 :

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- Eviter les contacts.
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Etape 3 :

Les enfants, camarades de l'élève susceptible d'être malade, changeront de salle pour permettre un nettoyage approfondi de la classe, avant de pouvoir y retourner. (salle A1.2)

Etape 4 :

Le chef d'établissement en informera la Mairie et le Médecin-Conseil afin de préciser les suites à donner.

Etape 5 :

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

S'il s'agit d'un adulte qui présente des symptômes du COVID-19, il s'éloignera effectivement de toute personne et rentrera chez lui, si son état le permet. (cf fiche thématique cas covid du protocole sanitaire national p53/54)